



NEWS

Magazine de promotion de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles S.A
Promotion Magazine of the Industrial Zones Development and Management Authority Ltd

Développement industriel

Magzi vers un Programme National d'Aménagement et de Développement des Zones Industrielles



« Une économie moderne ne saurait se concevoir sans l'existence d'un secteur industriel performant. Nous disposons d'un Plan Directeur d'Industrialisation qui définit les contours et le contenu d'un projet d'envergure dans ce domaine. Sa réalisation sera une des tâches prioritaires du septennat. »

Discours du Président de la République prononcé devant les membres du Parlement lors de sa prestation de serment le 06 novembre 2018



Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles S.A

Organisme créé par décret présidentiel n° 2019/205 du 24 avril 2019

Capital social : 1 500 000 000

B.P 1431 Yaoundé-Cameroun

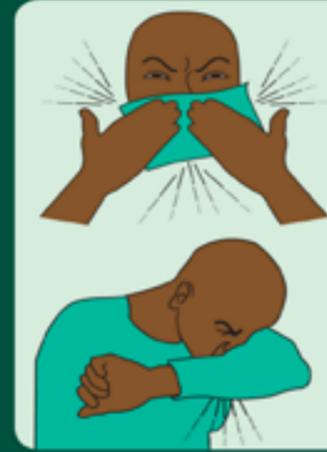
Tel /Fax : (237) 243 62 07 26 / 243 62 07 25

magzicameroun@yahoo.fr

COMMENT PRÉVENIR LA MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)



Se laver les mains à l'eau propre coulante et au savon, ou les frictionner avec une solution hydro-alcoolique



Se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir jetable ou utiliser le pli du coude lorsqu'on tousse ou éternue



Bien cuire la viande et tous les autres aliments avant de les consommer



Éviter tout contact avec une personne présentant les symptômes de la grippe



Ne pas entrer en contact étroit avec des animaux sauvages ou d'élevage



Pour toute information utile, **appelez gratuitement le 1510**



MAGZI La Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles invite tout son personnel et autres usagers au strict respect de ces mesures de prévention

SOMMAIRE

Editorial.....3

Dossier
 Interview avec M. Christol georges MANON, DG de la MAGZI S.A.....5
 Interview avec M. Ambassa mathieu désiré Chef d'antenne magzi sa de bonaberia.....7

Zoom
 Vaste mouvement du personnel a la MAGZI.....10
 La MAGZI S.A s'installe a Bertoua.....11
 Industrially Bertoua !.....14
 Interview avec M. Michel youmbissi.....15

Actualité
 Les articles relatifs au Covid-19.....17
 Les entreprises dzimba en action contre le coronavirus.....19

Environnement
 La MAGZI S.A. met l'accent sur la valorisation des déchets dans les zones industrielles.....20
 Croisade contre la pollution dans la zone industrielle de bassa.....22

Célébration
 08 Mars 2020 MAGZI S.A les généreuses en fête23

Nécrologie
 L'« homme » ne sera plus à la MAGZI, il est parti.....24

Cuisine
 Les escargots rôtis.....25
 Annonces26

Direction Générale
 B.P 1431 Yaoundé
 Tél : 00 237 243 620 726
 00 237 242 77 24 43

Antenne Bassa
 Tel. Fax : 00 237 2333780

Bureau de Ngaoundéré
 Tel. Fax : 00 237 222 251 001

Antenne Bonabéri
 Tel. Fax : 00 237 233 394 085

Antenne Bamenda
 B.P : 378 Bamenda
 Tel. : 00 237 233 363 310

Bureau de Garoua
 Tel. : 00 237 242 701 385

Bureau de Ombé
 Tel. : 00 237 233 336 47



Programme National d'Aménagement et de Développement des Zones Industrielles, une opportunité pour l'émergence du Cameroun

Dans son discours prononcé devant le Parlement à l'issue de son élection à la magistrature suprême lors du scrutin présidentiel du 07 octobre 2018, le Président de la République, Son Excellence M. Paul BIYA, a placé son nouveau mandat sous le signe des grandes opportunités avec comme objectif majeur de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. Dans cette perspective, il a mis en évidence le rôle déterminant du secteur industriel dans la réalisation de cet objectif lorsqu'il déclare : « Une économie moderne ne saurait se concevoir sans l'existence d'un secteur industriel performant. Nous disposons d'un Plan Directeur d'Industrialisation qui définit les contours et le contenu d'un projet d'envergure dans ce domaine. Sa réalisation sera une des tâches prioritaires du septennat. »

À cet égard et sous sa Très Haute impulsion, le Gouvernement de la République a mis en place à la suite du DSCE, un nouveau cadre de référence appelé Stratégie Nationale de Développement du pays 2020 - 2030 (la SDN30) en vue de porter le Cameroun au rang des Nouveaux Pays Industrialisés (NPI) à l'horizon 2035. Par ailleurs, les stratégies sectorielles articulées autour du développement des industries et services en cohérence avec le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI) ont été développées. La Magzi se sent ainsi fortement interpellée dans l'implémentation de cette vision, notamment à travers l'accompagnement des projets structurants par la création de nouvelles zones industrielles et l'accroissement de leur compétitivité.

En exprimant toute notre profonde gratitude à S.E. M. Paul BIYA, Président de la République, pour cette autre opportunité qu'il offre à notre pays d'aller vers son émergence en donnant à la Magzi les moyens de jouer pleinement son rôle dans ce processus, je voudrais inviter tous les acteurs intéressés, notamment les pouvoirs publics et les opérateurs économiques à saisir cette belle opportunité pour en faire une grande réussite afin que l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 devienne réalité.

nécessairement par son industrialisation, il est aussi évident de dire qu'aucune industrialisation ne saurait se concevoir sans industries au regard de leur contribution plus que significative dans la création des richesses et des emplois et partant, l'amélioration du taux de croissance de l'économie nationale. Le Programme National d'Aménagement et de Développement des Zones Industrielles se veut donc la réponse appropriée du Gouvernement de la République, à la problématique du foncier industriel dont la prise en compte dans la Stratégie Nationale de Développement permettra de résoudre à terme, en même temps que la question relative à l'indisponibilité des terrains industriels aménagés aux normes requises en la matière, celle de la sécurité foncière et juridique des investissements consentis par les investisseurs afin de faire de notre pays, à travers une meilleure attractivité de nos zones industrielles, une destination privilégiée par les opérateurs économiques tant nationaux qu'étrangers, porteurs de projets industriels.

En effet, s'il est admis que l'émergence du Cameroun passe

Christol Georges MANON
 Directeur général

Équipe de rédaction



Edition N° 10 du magazine de promotion de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles.

- Directeur de Publication
Christol Georges MANON DG
- Président du conseil Éditorial
Christophe MABIOM AKOBORD DGA
- Conseiller Technique N°1
Pierre FEUDJIO
- Conseiller Technique N°2
Gérard EDOUL MBESSE
- Directeur administratif et Financier
Joseph BESSALA
- Directeur Commercial et Marketing
Augustine NGO SOUGHE
- Directeur Technique
Simon Frédéric EPONGO
- Directeur Affaires Juridiques
Louis NGUIAMBA
- Chef de Division du Contrôle et Gestion
MANFRED MBELLA
- Auditeur Principal
Tome Ewusi MAKOLO
- Chef d'Agence MAGZI Ydé-sud
Ambade Rosine
- Chef d'Antenne MAGZI Douala-Bonaberi
Désiré Mathieu AMBASSA
- Chef d'Antenne MAGZI Douala Bassa
Rémeo MONGO
- Rédacteur en Chef
Abdon Pascal KEDE KEDE
- Comité de rédaction
-Serge KEHBUMA -Richard MEKONGO ONDOUA
-Charles NGANGUE - Eunice EYOUM -Mme Fride
-MGBA- EMAMBO Pèlerine
- Illustrations
Durand Photo
- Conception Maquette
Cellule de communication
Chef d'édition
Celcom

Montage Business box TEL : 676006653
Impression Salam & fils Ce numéro a été tiré à 2000 exemplaires et distribué au Cameroun et à l'étranger



National Programme for the Development of Industrial Zones in Cameroon, a giant step towards emergence

In a speech delivered before the parliament following his victory in the Presidential election of 07 October 2018, the President of the Republic His Excellency Paul Biya dedicated his new term of office to great opportunities with the prime objective of making Cameroon an emerging country by 2035. It is in this regard, that he highlighted the prominent role of the industrial sector in order to achieve this objective by declaring: 'There can be no modern economy without an efficient industrial sector. We have an Industrialization Master Plan that presents the outline and content of a major project in this area. Its implementation will be among the priority tasks to be performed during the seven-year term.'

In this respect and through his powerful impetus, the Government of the Republic put in place subsequent to the Growth and Employment Strategy Paper GESP, a new reference framework called National Development Strategy 2020 - 2030 (the NDS30) to rank Cameroon among Newly Industrialised Countries (NIC) by 2035. Moreover, the sectoral strategies built around the development of industries and services in keeping with the Industrialisation Master Plan have been developed. As such, MAGZI Ltd feels challenged by the implementation of this vision in particular through support to income-generating projects by creating new industrial zones and improving their competitiveness.

Indeed, if it is acknowledged that the emergence of Cameroon can only be obtained through industrialisation, it is also obvious that there can be no industrialisation without industries on the basis of their significant contribution in the creation of riches and employments thus improving the growth rate of national economy.

The National Programme for the Development of Industrial Zones is therefore an appropriate response to the Government of the Republic, in solving the problem of industrial land together with the lack of international standards industrial lands as well as land and legal security of investments which in effect should be taken into account in the National Development Strategy. By solving these problems, this will make our country a prime destination for national and international investors as a result of our attractive industrial zones.

By expressing our profound gratitude to H.E Mr Paul BIYA, President of the Republic, for another opportunity he gives to our country to move towards its emergence by giving MAGZI the means to fully fulfil its mission in the process. As such, I would like to invite all relevant stakeholders, particularly public authorities and economic operators to transform this opportunity into a major success in order to make real the emergence of Cameroon by 2035.

**Christol Georges MANON
General Manager**

**INTERVIEW AVEC M. CHRISTOL GÉORGES MANON
DG DE LA MAGZI S.A**



M. CHRISTOL GÉORGES MANON DG DE LA MAGZI

Monsieur le Directeur général, la Magzi est présente dans huit des dix régions du pays, à l'exception de l'Extrême Nord et du Sud. Quel est l'état des lieux des zones industrielles en termes d'occupation ?

La Magzi dispose actuellement de dix zones industrielles d'une superficie totale de 1292 hectares réparties dans huit régions du Cameroun. Il s'agit notamment des zones industrielles de Ngaoundéré 109 ha, Yaoundé-Sud 316 ha, Douala-Bonaberi 192 ha, Douala-Bassa 147ha, Garoua Djamboutou 90 ha, Bafoussam Bamengou 24 ha, Bafoussam Tchitap 3 ha, Bamenda Nkwen 43 ha et Ombé 133ha. On peut estimer globalement le taux d'occupation de ces zones à 60% environ. Il faut relever cependant que la plupart de ces zones nécessitent encore une mise à niveau à laquelle nous nous attelons pour continuer à attirer les clients par rapport aux normes requises en la matière. Bien plus, nous nous proposons d'élargir notre assiette foncière afin d'accueillir de nouveaux investisseurs.

« La Magzi dispose des titres de propriété sur tous les espaces qui lui ont été concédés ou affectés en jouissance. »

Quels sont les avantages qu'une entreprise peut tirer en s'installant dans un espace aménagé par la Magzi.

Il y a effectivement des avantages à s'installer en zones industrielles au premier rang desquels, la sécurité foncière et juridique. En effet, toutes nos zones industrielles sont couvertes par un titre de propriété et l'implantation des entreprises se fait sur la base d'un bail. Toujours au rang des avantages, les baux que nous signons sont emphytéotiques, et leur durée varie entre 18 et 25 ans susceptible d'être prorogée jusqu'à 99 ans. En outre, les autres avantages à s'installer dans les zones industrielles se présentent comme suit :

- loyers très compétitifs variant entre 300 et 1000F m²/an en fonction du niveau d'aménagement de la zone ;
- possibilité de bénéficier des tarifs préférentiels ;
- facilitation de l'implantation des entreprises en cas de préfinancement des travaux d'aménagement de leurs parcelles ;
- accompagnement des entreprises dans le montage de leurs dossiers techniques et le suivi de leurs travaux de construction.

Quels sont les critères à remplir pour bénéficier ou intégrer l'espace Magzi ?

Pour intégrer une zone industrielle Magzi; il y a quelques conditions préalables à remplir, notamment faire une demande, remplir une fiche modèle comportant des indications sur l'activité envisagée, les emplois attendus, les salaires, le montant des investissements etc ; produire une étude de faisabilité du projet ; fournir les statuts de l'entreprise ou de la société ; s'acquitter des frais de bornage ; produire des plans de construction ainsi que les devis y relatifs...

On voit les habitations pousser dans la zone industrielle à Yaoundé. Comment entendez-vous mettre un terme à cette anarchie ?

En réalité, la plupart des zones industrielles sont confrontées au problème d'occupation illégale par des tiers. Ce problème se pose certes avec plus d'acuité dans la zone industrielle de Yaoundé-Sud. Il convient de relever à cet égard que, les populations qui occupaient irrégulièrement les zones de Bassa et Bonabéri ont été déguerpies en 2014 avec l'appui de l'État. S'agissant en particulier de Yaoundé, la situation est plus complexe du fait de l'implication l'administration elle-même dans la délivrance de nombreux titres de propriété au profit des tiers sur les terrains disposant déjà un Titre foncier au nom de la Magzi. Malheureusement, toutes les propositions visant à trouver une solution à cette situation n'ont pas prospéré à ce jour, y compris celle relative à la restructuration de ladite zone.

Les zones industrielles de la Magzi sont-elles compétitives comparativement à d'autres sites abritant des industries ?

L'impact positif des activités dans les zones industrielles est perceptible sur la production intérieure du Cameroun, selon une étude réalisée par le Cabinet Consulting. Ainsi, on peut relever qu'en 2017, les entreprises installées dans les zones industrielles de Bonabéri, Bassa et Yaoundé-Sud ont réalisé un chiffre d'affaires de près de 306.5 milliards de FCFA. La production globale de ces entreprises représente en moyenne 9,68% de la production nationale sur la période 2014-2017 avec une valeur ajoutée de 1064 milliards de francs en 2017, correspondant à une contribution de 0.36 point à la croissance du PIB. Ces entreprises emploient plus de 13 277 personnes en 2017 pour une masse salariale de 16.326 milliards de F. Cette main-d'œuvre représente 4,3% de la main d'œuvre nationale

formelle estimée à 305 357 actifs. Au plan financier, les entreprises installées dans les zones industrielles ont contribué pour près de 503,5 milliards de F aux recettes internes en 2017 et représentent 10.9% de l'ensemble des ressources de l'État. Le taux de croissance des impôts et taxes payés par ces entreprises est relativement plus élevé que le taux de croissance du budget de l'État et passe de 6.2% en 2015 à 19.5% en 2017. Par rapport à la Balance commerciale, les entreprises des zones industrielles concernées ont enregistré en 2017 des exportations évaluées à 55,5 milliards de F.

Comment entrevoyez-vous l'avenir de la Magzi ?

La place de la Magzi comme aménageur institutionnel des zones d'activités industrielles a été réaffirmée par le décret du 24 avril 2019 qui transforme la Magzi en société à capital public, chargée de l'aménagement des zones industrielles sur toute l'étendue du territoire national. Mais les difficultés structurelles non encore résolues et le caractère inachevé de sa réhabilitation imposent que l'État continue à lui apporter des appuis, afin de lui permettre de retrouver tous ses équilibres et de faire face à la concurrence. À cet égard, notre plus grand souhait est que la question du foncier industriel soit pleinement prise en compte dans les documents de planification stratégique de l'État à travers notamment l'élaboration d'un programme national de développement des zones industrielles. Ce vœu vient d'être exaucé par le Chef de L'État à qui nous disons une fois de plus grandement merci.

Propos recueillis par la cellule de communication

**INTERVIEW AVEC. M. AMBASSA Mathieu Désiré
CHEF D'ANTENNE MAGZI DE BONABERI**



M. AMBASSA Mathieu Désiré CHEF D'ANTENNE MAGZI DE BONABERI

Vous êtes Chef d'Antenne MAGZI de Bonabéri depuis le 27 mai 2020, pouvez-vous nous faire l'état des lieux de cette zone industrielle ?

En remerciant tout d'abord le Directeur Général de la MAGZI, monsieur Christol Georges MANON de cette haute marque de confiance, je dois dire que la zone industrielle Magzi de Bonabéri est la première zone industrielle de la Magzi en termes de contribution au chiffre d'affaires avec près de 50%, mais également en termes de qualité et du prestige des entreprises qui y sont implantées dont 60% constituent essentiellement des multinationales.

Cette zone couvre une superficie de 192 hectares de terrain et abrite, 71 entreprises de divers secteurs d'activités

Aménagée dans les années 1980, les infrastructures de notre zone industrielle ont près de 40 ans d'âge et répondent de moins en moins aux exigences internationales. Par conséquent, elles nécessitent une profonde réhabilitation. De même, il y'a lieu de présenter

quelques clichés, notamment l'état avancé de délabrement des chaussées, les inondations permanentes, l'insécurité, le désordre urbain spécifique en zone, le déficit des bouches à incendie, la pollution atmosphérique. Tous ces maux donnent une image peu reluisante à la zone et méritent d'être adressés avec force pour la satisfaction des entreprises et des employés qui y travaillent, mais également pour les populations environnantes et la notoriété de la Magzi.

Après ce constat, quelles sont les actions engagées par la Magzi pour régler certains des problèmes évoqués ?

Après une tournée auprès de l'ensemble des entreprises de la zone industrielle pour recueillir leurs difficultés et leurs suggestions en vue de l'amélioration de leur cadre de vie et de travail, **un plan d'action sur six mois a été établi avec comme objectif principal ; "Avoir zéro nid de poule et inondations au bout de six mois"**.

Avec le soutien de la Direction Générale, nous avons eu d'une part l'autorisation de porter



Curage des drains

l'effectif de notre personnel temporaire d'entretien de la zone de cinq à vingt personnes. Par ailleurs, l'objectif prioritaire a été de curer les caniveaux sur un linéaire de 16km et de défricher les abords des rues sur un linéaire de 20km. D'autre part,

institution des pénalités pour stationnement abusif dans les zones industrielles de la Magzi.

Il a été également créé une plateforme WhatsApp d'échanges, de collaboration et de réalisation des projets d'amélioration du cadre de vie en zone industrielle dénommée : "INFOS MAGZI ZIBO". Cette plateforme anime la zone et comporte outre les entreprises de la zone, certains responsables de la Magzi, les délégués régionaux des ministères techniques liés aux activités exercées en zone industrielle, les concessionnaires Eneo, Camwater et Camtel.



Remblage des nids de poules

nous avons mobilisé quelques entreprises volontaires aux fins de faire mutualiser leurs apports pour le reprofilage de certains tronçons de la voirie, le bouchage des nids de poule et le curage des drains.

Une circulaire relative à un meilleur vivre au sein de la zone industrielle de Bonabéri a été envoyée à toutes les entreprises. Celle-ci définit le comportement d'une entreprise en zone industrielle et les prescriptions à faire par chaque entreprise à l'intérieur comme à l'extérieur de son site.

Nous avons aussi mis en application dès le 01 octobre 2020 la résolution N°004/06/2015/MAGZI/CA du Conseil d'Administration portant

Aujourd'hui, vous pouvez le constater par vous-même, les routes sont circulables, fluides, sans stationnement abusif des camions, l'enlèvement régulier des ordures, le curage des drains et caniveaux suffisamment entretenus etc

Bref, la zone industrielle Magzi de Bonabéri est déjà plus propre et montre un meilleur visage. Les progrès sont visibles et perceptibles, nous disons merci aux entreprises pour leur implication, aux délégués régionaux et à la Direction Générale pour le soutien.

Quelles sont vos perspectives à court et moyen terme ?

Il s'agira de continuer à mener des actions visant à rendre la zone industrielle Magzi de



Visite du Minmidt en zone industrielle



Bonabéri attractive et compétitive étant donné que c'est une zone industrialoportuaire.

La plateforme d'échanges avec les entreprises et les ministères techniques devra être renforcée afin de développer des synergies d'actions permettant d'améliorer le cadre de vie en zone industrielle.

Notre tutelle est fortement mise à contribution, notamment le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, à travers sa délégation régionale pour le Littoral.

C'est dans ce cadre de partenariat exemplaire que le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, monsieur Gabriel DODO NDOKE nous a fait l'honneur en marge de sa mission auprès de l'industrie pharmaceutique de la ville de Douala, de visiter quelques entreprises sinistrées par des inondations au sein de la zone industrielle Magzi de Bonabéri, suites aux pluies diluviennes survenues au cours du mois d'août 2020.

Le Ministre accompagné d'une importante délégation a apporté à ces entreprises en peine le réconfort du Gouvernement. Il a prescrit par ailleurs quelques actions à mener conjointement avec la Magzi, les entreprises et la Mairie de la ville de Douala.

Propos recueillis par la cellule de communication

VASTE MOUVEMENT DU PERSONNEL À LA MAGZI

« Les nouveaux responsables nommés ont été installés à leurs fonctions le vendredi, 05 juin 2020 à l'esplanade de la cours d'honneur de la Direction générale de la Magzi.



Cris de joie, youyous et fleurs pour les nouveaux promus des services centraux et déconcentrés de l'entreprise. Les lauréats du jour ont été nommés au terme de la deuxième session du Conseil d'Administration de la Magzi tenue le 27 mai 2020 conformément au décret présidentiel du 24 avril 2019 portant transformation de la Magzi en société à capital public. La cérémonie était présidée par Christophe Mabiom Akobord, Directeur Général Adjoint au nom du Directeur Général, M. Christol Georges MANON. Les personnels promus occupent les fonctions de Conseiller technique, Directeur, Chef d'Antenne, Sous-directeur, Chef service, Chargé d'études et Chef de Bureau. Pour le Directeur Général Adjoint, ce réaménagement est la preuve de la confiance renouvelée de

la hiérarchie envers certains et une mise à l'épreuve pour ceux qui sont nommés pour la première fois. Le DGA a rappelé à l'assistance les missions de la Magzi. Il a par ailleurs exprimé toute sa fierté de voir émerger une jeune génération. À la fin de son propos, il a rappelé aux nouveaux promus leurs lourdes responsabilités, avant de les inviter à plus d'ardeur au travail pour davantage mériter de la confiance de la hiérarchie. En effet, a-t-il ajouté, « on n'est pas nommé par hasard. La nomination est une marque de confiance liée à un ensemble de qualités. Ce sont donc les nominations méritées et je vous en félicite ». À ceux qui n'ont pas été promus cette fois-ci, il leur a demandé de continuer à travailler ardemment afin de mériter également de la confiance de la hiérarchie. » Les nouveaux promus, quant à eux,

ne cachent pas leur satisfaction. « C'est un sentiment de joie qui m'anime pour la confiance placée en ma personne. Je vais continuer à travailler plus que d'habitude. C'est un nouveau souffle, nous devons être un personnel discipliné et responsable. C'est une tâche à laquelle nous allons nous atteler », affirme Carole Menda Diane, Sous-directeur du suivi et évaluation. M. Charles Ngangue, Sous-directeur des actions promotionnelles et de la coopération, n'en pense pas moins. Il a déjà en tête la stratégie adéquate pour réussir sa mission. Enfin, c'est autour d'un buffet convivial que se sont poursuivies les célébrations, dans le strict respect des mesures barrières.

Abdon Pascal Kede,
Celcom

LA MAGZI S'INSTALLE À BERTOUA

Ville transfrontalière du Cameroun, Bertoua compte désormais deux zones industrielles à savoir ; Koumé-Bonis, vaste d'une superficie de 104 ha, située dans l'arrondissement de Bertoua Ier et Kano-Mandjou, qui s'étend sur une superficie de 120 ha.



Conformément à la politique gouvernementale qui prescrit la présence effective de la Magzi dans chaque région du Cameroun, la Magzi a effectivement ouvert les portes de ses services à l'Est du Cameroun. Le Bureau Magzi Bertoua est placé sous la houlette de son chef de bureau M.Veyeh Hillary. Le bureau de la région du Soleil levant aura, entre autres missions de faciliter l'installation des promoteurs industriels, aider à la gestion de l'espace urbain, veiller à la protection de l'environnement et promouvoir le développement des deux zones industrielles.

Pour l'heure, les travaux d'aménagement ont d'ores et déjà commencé du côté de la zone industrielle de Koume-Bonis. La phase de la création des pistes est pratiquement terminée.

Plus de 6 km de pistes sont aménagées. L'on note déjà la présence effective de deux sociétés qui mènent paisiblement leurs activités. À croire le gérant de SCWT, « nous sommes bien ici. Nous menons nos activités paisiblement sans que personne ne nous inquiète.

Nous profitons de cette tribune pour lancer un vibrant appel aux investisseurs présents ici à l'Est à venir s'installer en toute sécurité dans la zone de Koume-Bonis ».

Pour la Direction Générale, l'objectif essentiel est de rapprocher les services de la Magzi des investisseurs domiciliés dans région de l'Est du Cameroun.



Vue panoramique du centre ville de Bertoua

En rappel, soulignons que le Gouvernement de la République, dans toutes ses composantes, a toujours encouragé et soutenu la Magzi dans ses initiatives. Il l'a dans ce sens accompagné dans toutes les actions d'acquisition de terrains qui abritent les deux zones de Bertoua où les populations expropriées ont été entièrement indemnisées. L'apport de l'extension des Zones industrielles de Bertoua selon l'étude d'impact socio-économique réalisée par la Magzi indique que, l'aménagement de ces deux zones permettra de générer une valeur ajoutée supplémentaires de **170 milliards de FCFA**. Ce qui contribuera alors de **0.06%** à la croissance économique du pays. En termes d'emplois, les entreprises installées dans les zones industrielles de Bertoua pourront générer **751 emplois** supplémentaires. En fin l'aménagement de ces deux zones devrait permettre une augmentation de **10.2 milliard** supplémentaire en un an d'exploitation.

Un appel est donc lancé en direction des investisseurs, des exploitants forestiers et miniers en vue de leur implantation dans ces deux zones industrielles.

A.P.K.
Celcom



INDUSTRIALLY BERTOUA !

The industrial nature and position of the town of the rising sun cannot be overemphasised.



Some 350 km from Yaoundé, the capital of Cameroon, the East Region is bordered by three countries of the sub-region – Central African Republic, Gabon and the Congo. In effect, it is a crossroad for the transport of goods from and into other towns and countries. It is the largest forest region in Cameroon and host to uncountable raw materials; from forest and non-forest products, minerals of all kinds and a strong agricultural potential. For the past decades, the East Region has been at the heart of most industrial bilateral and multilateral agreements between the State of Cameroon and multinationals. You seldom move a step without setting an eye on signs of the presence of foreign investors; all dealing in various domains or fields. The industrial capacity of the East Region in general and Bertoua in particular is primarily based on its nearness to source of raw materials. The rich and diversified nature of the raw materials found there is such that

any industrialist willing to engage into processing is just at the right place. Following the creation of two industrial zones – Koume-Bonis and Mandjou Kano by the Industrial Zones Development and Management Authority MAGZI, the Cameroonian government is fulfilling its promise of harmonising development nationwide. The presence of MAGZI in an industrial Bertoua town is to help the government through the other competent services to bring, restore and maintain order in the sector. With the creation of industrial zones that meet international standards, MAGZI intends to guarantee the safety and security of industries and the population. By safety and security, we mean securing your investments from any risk of eviction, and the industrial activities properly controlled in order to protect the local population and the environment from any form of pollution. Considering Bertoua is developing into an industrial reference

centre, the presence of industries scattered or sparsely located all around town may in the future create an industrial development disorder. As such, making Bertoua a reference centre for industrial activities must be done in respect of implantation-related standards.

Locally, the population of the East will have a lot to gain with the geometric progression of the establishment of industries. One of the objectives of MAGZI is to provide incentives to companies willing to invest or establish operate in Cameroon, thereby creating thousands of jobs for the local population in particular and Cameroonians in general. Comparatively, the twin Douala industrial zones respectively in Bonaberi and Bassa generate close to 14,000 jobs thus lowering the country's unemployment rate by 4.3% in 2014 and onwards. With a similar twin industrial zone in Bertoua – Koume-Bonis and Mandjou-kano, MAGZI intends to create the same socio-economic impact in Bertoua.

As the sun rises in the East, so is industrialisation on the rise in Bertoua. The entire East Region has widely opened their arms to welcome this development instrument in the name of MAGZI. This state institution brings a lot hope to the region.

As MAGZI settles in Bertoua, socio-economic development follows!

Serge KEHBUMA,
Cellule de traduction

INTERVIEW AVEC. M. Michel Youmbissi

Responsable administratif de (SCTW) située dans la zone industrielle de Koumé-Bonis Bertoua



M. Michel Youmbissi Responsable administratif de (SCTW)

M. Michel Youmbissi, pouvez-vous nous présenter la structure dans laquelle nous trouvons présentement ?

Nous sommes au sein de la Société Cameroon Transformation Wood Sarl en abrégée S.C.T.W. C'est un partenariat Camerouno-Chinois à capital principalement chinois. Nous sommes installés sur une superficie de 2.6ha. Elle fait essentiellement dans la première transformation du bois dédié à l'export. Elle emploie une quarantaine de personnes pour le moment.

Depuis combien de temps êtes-vous dans la zone industrielle de Koumé-Bonis ?

Ça fait quand même un bon bout de temps que nous sommes ici. Au départ, nous étions à côté de la zone, nous avons pris une petite parcelle de 5000m². En ce temps-là, nos activités n'étaient pas encore considérables. Au fil du temps, elles ont commencé à grimper et j'ai dû rencontrer par hasard le Directeur technique de la Magzi qui venait pour le bornage en 2015. En 2016, nous avons monté un dossier que nous avons déposé à la Direction Générale à Yaoundé et c'est à la suite de cela que 5000 m² nous avaient été attribués par la Magzi. Depuis ce temps, nous continuons à mener nos activités sans difficulté aucune. La Direction Générale est au courant de notre présence ici. Nous n'avons pas de souci, nous sommes en sécurité. Notre dossier de régularisation évolue d'ailleurs normalement.

Vous nous avez dit que vous étiez avant hors de la zone. Qu'est-ce qui vous a poussé à intégrer la zone industrielle ?

La sécurisation de la structure et l'enregistrement de la structure dans le fichier des sociétés industrielles du Cameroun. Lorsque je vais à l'extérieur du pays, généralement les partenaires

demandent la situation géographique de notre structure au Cameroun et quand on leur dit que c'est dans la zone industrielle, ils vous prennent tout de suite au sérieux. Cela démontre que ce ne sont pas les choses du sous-quartier qui peuvent disparaître à tout moment.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Sincèrement, il n'y a pas de problème majeur, le seul souci pour l'instant est la régularisation. Depuis 2017, nous y sommes. Ça me gênait personnellement de savoir, combien allons-nous payer. Toutefois, nous avons été rassurés par la hiérarchie de la Magzi, que les choses sont en bonne voie, on va nous régulariser.

On perçoit que vous vous sentez mieux en zone industrielle

Oui, évidemment on a obtenu l'espace qu'on désirait. Le petit souhait que nous formulons porte sur le coût annuel du m². Nous pensons que c'est un peu élevé par rapport au niveau des activités et au niveau des opérateurs économiques de la ville parce qu'il faut que les prix soient davantage incitatifs, que ces prix poussent les opérateurs économiques à courir vers la zone industrielle. C'est le véritable souhait que nous pouvons formuler à l'endroit de la Direction Générale de la Magzi.

Quel est le message que vous aimerez lancer à l'endroit de ceux qui traînent le pas à intégrer les espaces Magzi ?

Avant de répondre à cette question, je dois dire que le fait que les gens ne sont pas nombreux dans la zone fait qu'il y ait un peu d'insécurité. Par ailleurs, les voies d'accès ne sont pas encore totalement aménagées. Cependant, depuis que la Magzi a commencé l'aménagement des voies d'accès, il y a de moins en moins de problème d'insécurité. Il reste la voie qui part de la grande route pour arriver à la zone. Nous n'avons pas été agressés ici à l'usine, mais un jour on a agressé un usager qui venait ici en pleine journée. Nous avons été frustrés, mais en gros tout va bien. Je crois qu'avec l'aménagement des voies d'accès, ajouter à cela l'incitation des opérateurs économiques à regagner les zones à eux réservées, ainsi l'insécurité disparaîtra d'elle-même

Propos recueillis par la Cellule de la communication

LA MAGZI AU BOUT DES DOIGTS

Aménagement et gestion
des zones industrielles

Location des terrains
et bâtiments industriels

Elaboration des
dossiers techniques

Suivi et contrôle
des constructions

Accompagnement
des entreprises



La Magzi barre la route au Covid-19

Dès l'annonce du premier cas déposé positif au coronavirus, le Gouvernement de la République a pris un train de mesures visant à barrer la route au coronavirus. Les mesures préconisées par l'OMS et éditées par le Gouvernement se résument entre autres, au lavage régulier des mains avec de l'eau coulante et du savon, au port systématique des masques de protection dans tous les espaces ouverts au public, la distanciation

La Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles n'a pas lésiné sur les moyens pour la protection de ses employés. Un dispositif de mesures de protection a été mis en place par la Direction Générale au rang desquelles, le thermo-flash à la guérite pour détecter des éventuels symptômes, l'installation des dispositifs mobiles de lavage de mains dans toutes les entrées, l'installation des désinfectants, la production et l'affichage



Direction Générale prend des mesures

sociale, la désinfection des mains avec le gel hydroalcoolique, le dépistage. Au regard du rythme de progression de cette pandémie à coronavirus dans notre pays, le Président de la République a prorogé à deux reprises pour une durée de 15 jours renouvelables, les mesures prises le 17 mars et le 09 avril 2020. Ces mesures certes difficiles, se sont avérées indispensables pour garantir la protection de tous et limiter la propagation du Covid-19 dans notre pays.

des messages de sensibilisation au sein de la Direction Générale et ses Antennes.

Par conséquent, aucun cas officiel n'a été signalé au sein du personnel de la Magzi. Néanmoins, l'impact de la pandémie a été perceptible sur les recettes de la Magzi en raison de la paralysie des activités de certains clients installés dans les zones industrielles, notamment les zones Bassa et de Bonabéri à Douala. Quelques distorsions

économiques ont été relevées globalement en l'occurrence dans le secteur industriel où les effets néfastes se sont fait ressentir dans plusieurs domaines.

Grâce aux études d'impacts socio-économiques menées par plusieurs organes, notamment l'INS et le GICAM, le chef de l'État a pris les mesures d'assouplissement pour soulager les secteurs durement impactés par cette crise sanitaire qui a frappé, somme toute, les économies du monde entier.

Les secteurs du tourisme et le transport ont été les plus touchés. Par contre, ceux des télécommunications et de l'industrie pharmaceutique ont vu leurs chiffres d'affaires exploser. Bien que le pire ait été prédit contre l'Afrique, grâce aux diverses mesures prises, on note néanmoins une tendance à la stabilité des impacts négatifs de la crise et une reprise progressive de l'économie au quatrième trimestre 2020 selon le bulletin du patronat du GICAM.

Du côté des emplois, on a observé au 4e trimestre 2020 un rappel aux emplois des entreprises qui avaient dû réduire leurs effectifs, voire aux recrutements supplémentaires : 21%, c'est le pourcentage de chefs d'entreprises qui avaient augmenté leurs effectifs contre 19% à la même période en 2019, selon la même source.



L'antenne Bassa

Sur le plan de la protection de l'environnement, les mesures de collecte ont été prises en liaison avec la délégation régionale du Littoral du ministère en charge de la protection de l'environnement afin de rassembler tous les déchets provenant des industries pharmaceutiques installées dans les zones industrielles.

Pour l'heure, le dispositif de riposte instauré par la Direction Générale est encore de mise jusqu'à nouvel ordre. Les personnels de la Magzi vaquent sereinement à leurs occupations.

**Abdon Pascal Kédé,
Celcom**

LES ENTREPRISES D'EZIMBA EN ACTION CONTRE LE CORONAVIRUS

Du matériel de protection remis au profit de l'Hôpital de District de LOGBABA

À l'initiative de l'association EZIMBA, une association des entreprises installées dans la Zone industrielle de la Magzi-Bassa, des kits de protection (cache-nez, gels hydroalcooliques, des masques, détergents, savon), des seaux et autres matériels divers ont été remis au représentant du directeur de l'Hôpital de District de Logbaba. C'est dans le cadre des actions combinées que l'association Ezimba a apporté sa modeste contribution pour barrer la route au Covid-19 dans l'aire de santé de ce district. Conscient de la réalité que traverse le pays en ces moments difficiles où le monde entier fait face à la pandémie Covid-19, les entreprises membres de l'association d'Ezimba ont décidé de mettre la main à la patte pour appuyer l'action du Gouvernement de la République qui a pris toutes les mesures pour lutter contre cette pandémie. Pour le président d'Ezimba M. Ngueyep Faustin, il est de bon ton de voler au secours des personnels de la santé et des populations. À l'en croire, l'ensemble de



mis à leur disposition. Pour les heureux bénéficiaires, ces matériels sont les bienvenus. Ils seront utilisés convenablement afin de tordre le cou au Covid-19. Selon eux, le coronavirus se transmet extrêmement vite et parfois les services qui traitent les victimes ne sont pas épargnés et font face au dilemme entre soigner le patient ou le laisser mourir s'il n'y a pas des équipements de protection individuelle. Les équipements remis à cet effet apporteront sans doute une réponse à cette préoccupation en protégeant convenablement les soignants.



matériel et de produits est estimé à près de 2 Millions de francs CFA.

Le représentant du directeur de l'hôpital de Logbaba au nom de tout le personnel et à son nom propre, a remercié les philanthropes et a promis de faire bon usage des équipements

Pour le représentant du directeur de l'hôpital, cela contribuera efficacement à sauver des vies.

**Abdon Pascal,
Celcom**

LA MAGZI MET L'ACCENT SUR LA VALORISATION DES DÉCHETS DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

Il est tout à fait évident que les technologies de production innovantes respectueuses de l'environnement sont celles qui promeuvent la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets.

Bien des esprits peu avisés sont convaincus que les déchets sont tout simplement des rebuts de production usagés destinés à la décharge. Et pourtant, la plupart de ces déchets industriels sont susceptibles d'être réutilisés, puis recyclés en vue de leur valorisation.

A l'heure où certaines matières premières se font de plus en plus rares, les véritables industries à la pointe de la technologie œuvrent au quotidien dans le recyclage et la valorisation de leurs rebuts de production.

Ce procédé de production économique industrielle a inéluctablement des avantages indéniables aux effets boomerang surtout sur les aspects liés à la protection de l'environnement et à la résolution de la problématique sur la rareté de certaines matières premières.

Il va de soi que la réutilisation, le recyclage et la valorisation des rebuts de production dits hors usage sont en réalité des techniques de production économiques et industrielles modernes qui méritent d'être encouragées de par les effets bénéfiques qu'elles procurent tant à l'écosphère qu'à la biosphère.

C'est donc fort de tout cela que la MAGZI n'a eu de cesse depuis plus d'une décennie d'inciter les industries en activité dans les zones industrielles à intégrer dans leurs systèmes de production des biens les technologies de production propres de recyclage et de valorisation de leurs déchets.

C'est évident que ce ne sont pas tous les déchets qui peuvent être réutilisés, recyclés en vue de leur valorisation. Il est tout à fait loisible de constater que certains déchets issus de certains types d'industries perdent la totalité de leurs caractères valorisables. Ce genre de rebuts de production usagés constitue des déchets ultimes destinés exclusivement à la décharge.



Cycle de revalorisation

Il est tout aussi évident que certains déchets industriels ne perdent leurs caractères valorisables qu'après avoir été réutilisés, recyclés et valorisés plusieurs fois. Dans ce cas, il est tout à fait justifié qu'au bout du processus de recyclage et de la valorisation l'on songe à l'approvisionnement en matières premières nouvelles.

De toutes les façons, il est notoirement reconnu et démontré que les procédés de réutilisation, de recyclage et de valorisation des déchets industriels favorisent une meilleure sauvegarde de l'environnement et permettent en même temps aux industries de se faire des économies d'échelle.

C'est donc ce à quoi la MAGZI ne cesse de convier les entreprises des zones industrielles pour un rayonnement tous azimuts de ces zones

et entreprises qui œuvrent principalement pour l'épanouissement de l'homme, véritable chef d'orchestre de tous les maillons de production et de distribution des biens et services.

Richard MEKONGO ONDOUA,
Sous-Directeur du Développement Durable.



Revalorisation des déchets de bois

CROISADE CONTRE LA POLLUTION DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE BASSA

Les activités industrielles sont essentielles, voire primordiales pour l'économie du Cameroun qui se veut émergent en 2035.



Le bien-être des citoyens et le maintien de l'emploi en dépendent. Cependant, les constats démontrent avec la pollution visuelle que l'état de l'environnement continue de s'aggraver dans différents domaines. Malgré l'adoption des lois visant à protéger l'environnement, des avancées soutenues et durables restent attendues dans pratiquement tous les secteurs industriels, en termes d'efficacité écologique des procédés de production. Il s'agit de réduire fortement les émissions atmosphériques, notamment celles qui contribuent au changement climatique, la pollution du milieu aquatique, la consommation d'eau, d'énergie et de substances toxiques, la quantité de déchets non recyclables, etc. L'un des leviers pour relever ces défis est l'évolution technologique (utilisation des technologies propres et/ou meilleures technologies disponibles). Cela implique la capacité des industriels à innover, à adopter des pratiques responsables et respecter la réglementation. La Magzi, favorise cette approche préventive, sa politique à ce sujet étant de combiner la veille environnementale, l'accompagnement des entreprises par la mise à niveau et la mutualisation des solutions.

Les actions menées à ce titre sont la surveillance environnementale du domaine en relation avec les forces de maintien de l'ordre, la Mairie de Douala 3e et la sectorielle en charge de la protection de l'environnement, l'entretien de la zone industrielle, l'animation d'une plateforme de concertation entre

les opérateurs économiques des secteurs bois et aciers dont les activités ont des impacts négatifs prépondérants sur la zone industrielle de Douala-Bassa.

La surveillance environnementale est essentielle pour savoir si la qualité de l'environnement s'améliore ou se détériore. L'information recueillie par le biais des activités de surveillance environnementale revêt une importance particulière pour la Magzi car contribuant à la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de la vie au sein de la zone industrielle de Bassa.

Une autre problématique de la zone industrielle de Bassa est la gestion des déchets. La mutualisation des flux est une stratégie émergente d'amélioration de la performance des organisations en la matière. Le principe de la mutualisation, tel que présenté ici, consiste à transférer l'effort de coordination pour massifier les flux d'opérateurs indépendants vers une organisation ad hoc mutualisée. Lorsque les entreprises atteignent une taille critique, une politique rigoureuse de gestion des matières premières et des process en amont, puis de tri sélectif des déchets en aval leur permet de réduire les coûts de gestion de leurs déchets. Dans le meilleur des cas, et lorsque les volumes sont suffisants, elles peuvent même transformer ce centre de coûts en source de profit, en choisissant les bons prestataires de collecte. Une étude a été lancée dans ce contexte par le bureau d'étude ECOREAL pour la gestion des déchets de la zone industrielle de Bassa. Dans une démarche d'écologie industrielle, qui suppose d'optimiser les flux au sein d'un territoire donné, la problématique de gestion des déchets et de leur devenir est centrale. Pourtant les entreprises n'ayant pas atteint une taille suffisante n'ont pas les mêmes marges de manœuvre par manque de moyens, de temps, d'expertise ou encore d'informations. S'assurer du respect de la législation sur la gestion de leurs déchets (conditions de stockage, filières de traitement) devient un casse-tête et elles ne savent pas quoi faire de leurs déchets. Par ladite mutualisation, les coûts se transforment en ressources.

Romeo MONGO,
Chef d'Antenne de Bassa

08 MARS 2020 À LA MAGZI Les généreuses en fête

En prélude à la célébration de la Journée Internationale de la Femme, la semaine des dames dynamiques de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles, a contrasté avec leur quotidien.



En se joignant au reste de la communauté féminine pour célébrer les droits de la Femme, la 35e édition de la journée internationale entièrement dédiée à la femme a été riche en sons et en couleurs. Normal, la parité genre est une dynamique au sein de notre institution où les femmes siègent également au Conseil d'administration. Au niveau des postes de responsabilités, voilà déjà plusieurs années que la Magzi a confié sa Direction commerciale et marketing à une femme, Mme Augustine Ngo SOUGHE, par ailleurs point focal genre. En outre, une femme tient les rênes de l'Antenne de Yaoundé-Sud. Bien plus, trois femmes occupent

le rang de Sous-directeur et plus d'une demi-dizaine sont chefs de service.

C'est donc avec engouement que, pour cette saison 2020, la gente féminine n'a pas pensé qu'aux festivités. À travers sa caravane « Main-tendue », le personnel féminin a tenu à manifester son élan de cœur. Le 05 mars dernier, elles ont pris d'assaut le siège de l'Association de Soutien aux Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux (ASEIMC). Un moment troublant, émouvant, égayé par des dons. Entre couches jetables, bouillie, lait, savon, huile, sac de riz... les dames de la Magzi ont exprimé leur solidarité et leur compassion à l'endroit de ces enfants. Le lendemain, séquence cogitation ; une causerie éducative a suffi pour captiver l'attention de ces braves dames.

Le 08 mars, le jour-J, toutes jolies, elles ont brillé, oh que oui ! Entre défilé de mode, prestations artistiques, dans la peau de stars de la musique, elles ont été magnifiques.

Toutes les 42 femmes sur les 131 employés que compte la Magzi sur l'ensemble du territoire, se sont donc réunies à la direction générale à Yaoundé, pour profiter de ces intenses moments de commémoration mettant un point d'honneur sur leur bien être socio-professionnel.

Un bien-être professionnel qui se traduit par le passage de la Magzi en Magzi S.A.

Abdon Pascal, Celcom

L' « HOMME » NE SERA PLUS À LA MAGZI, IL EST PARTI...

Monsieur **Benoit Olama**, s'est éteint, ce 30 septembre 2020 des suites de longue maladie.

Olama n'est plus. Celui qui se faisait appeler affectueusement par ses pairs et ses collègues, l' « Homme » « Tara » « Boss » ne fera plus partie des effectifs de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles qu'il a connue, il y a une trentaine d'années. Comme une trainée de poudre, la nouvelle parue sur la plateforme WhatsApp de la Magzi, confirmée par sa famille s'est répandue comme un éclair, pendant son poste après un long séjour à l'hôpital. La crise d'accident vasculaire cérébral aura eu raison de lui ce petit matin du 30 septembre 2020.

Le natif de la grande famille des « Etoudi » s'est éteint alors qu'il lui restait encore deux années à apporter de son expérience au processus de la transformation de la Magzi. Celui pour qui les grands dossiers de la Magzi n'avaient pas de secret était à son dernier poste comme Assistant de direction de Monsieur les Directeur Général Adjoint. Arrivé à la Magzi en 1987, il avait été appelé à travailler auprès du secrétariat du Directeur Général, puis celui du Directeur Général Adjoint. Au dernier mouvement du 27 mai 2020, il a été affecté auprès de l'Audit et Contrôle de gestion. Poste qu'il n'occupera pas jusqu'à son décès. Le défunt laisse derrière lui une grande famille de fils, filles et petits fils et une veuve éplorée. Selon elle, Benoît a été un très bon époux « J'ai partagé tant d'évènements aussi bien heureux que malheureux. Tu as été à la fois un bon époux, un confident, un ami ainsi qu'un bon père pour tes enfants... » Les enfants n'en disent pas moins, pour eux, leur « Pater » comme ils l'appelaient affectueusement était un papa protecteur, doué de sagesse. « Homme doué de sagesse, plein d'humilité, notre bibliothèque et notre refuge... »

Des voix chargées d'émotion et de compassion se sont élevées vers le ciel, depuis l'hôpital général, lieu de la levée jusqu'au jour de l'inhumation, suppliant le Seigneur d'accueillir l'âme de son serviteur Benoit. De nombreux amis et connaissances ont pris part à cette cérémonie au premier rang desquels, le personnel de la Magzi. Un moment de dernière communion et de consolation ponctué par l'homélie du prélat. Face à la perte de cette grande âme, source de détresse et de peine, le ministre du culte s'est inspiré de l'évangile de Matthieu au chapitre 5 : verset, 3-12, relatif aux béatitudes. Selon l'homme de Dieu, Benoit était un homme humble et doux. « Bien que rongé par la maladie, depuis des longues années, Benoit n'a pas perdu la foi vis-à-vis de Dieu. Il se repose maintenant auprès de son créateur. » il a été dit de M. Benoit Olama qu'il était un homme de compromis. Selon le représentant de monsieur le Directeur Général de la Magzi S.A, Conseiller technique N°1, M. Pierre Feudjo Benoit était un bon collaborateur, assidu, fidèle et professionnel. Ce qui lui a d'ailleurs valu la haute confiance de sa hiérarchie. Il a été emporté en terre de la grande famille Etoudi qui l'a vu naître il y a environ de 58 ans. Sous une fine pluie de bénédictions et à grand renfort de tambours battants, femmes et hommes, se sont levés pour célébrer la victoire de Benoît au rythme de la danse traditionnelle, ESSANI. Tara a été inhumé dans la caveau familial en ce samedi 07 novembre 2020. « Venez à moi vous tous qui peinez sous le poids du fardeau, je vous soulagerai, car mon joug est aisé et mon fardeau léger » Matthieu 11 :25-30.

Abdon Pascal, Celcom

RECETTE DU CAMEROUN

Les escargots rôtis

Étapes de réalisation

Une fois les escargots sortis de leur coquille à l'aide d'une fourche à escargot (petit instrument en fer crochu) enlever les intestins. Puis procéder ainsi qu'il suit :

1 - Faites du jus de citron. Versez-en sur les escargots dans un récipient. Bien malaxer pour que les escargots soient imprégnés du jus de citron.

2 - Ensuite, attendez une dizaine de minutes puis laver avec de l'eau tiède. L'acide citrique est une solution qui agit rapidement sur la salive des escargots.

Ingrédients Pour 8 personnes :

- 500 g d'escargots sans coquille
- 4 gousses d'ail
- 1 c à soupe d'huile d'olive ou végétale
- Bouquet garni (mélange d'épices)
- oignon
- persil
- thym,
- sel,
- poivre

Préparation

Nettoyer (voir ci-dessus étapes de réalisation du nettoyage), égoutter et asperger de sel fin, bien les brasser (ils bavent). Les passer un à un sous le robinet pour détacher le filet de lave secrétée. Recommencer l'opération 3 fois. Puis, les jeter dans un faitout rempli d'eau bouillante salée avec un bouquet garni. Laisser 1/4 d'heure après ébullition. Les repasser 1 par 1 sous l'eau froide pour faire tomber la lave cuite.

Peler et hacher l'ail. Dans un bol, mélanger l'huile, les escargots, le sel et le poivre. Laisser macérer pendant quelques heures.

Dans une sauteuse huilée, faire revenir tous les légumes à feu doux pendant 5 min y ajouter les escargots égouttés. Mélanger et faire réduire sur feu doux jusqu'à ce que le liquide ait été réduit de moitié. Saler et poivrer. Mélanger et servir chaud.

Fride MGBA



**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N° 001/ASMI/MAGZI SA/SIGAM/2021 DU 19 JANVIER 2021**

Pour le recrutement d'un Bureau d'études en vue de l'élaboration du Programme National d'Aménagement et de Développement des Zones Industrielles au Cameroun

1) **Contexte et justification**

En vue d'améliorer la productivité et la compétitivité des zones industrielles, d'accompagner les grands projets structurants et de contribuer pleinement à la mise en œuvre de la politique de promotion de transformation structurelle de l'économie du Cameroun, la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI SA) avec l'appui du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) envisage commettre une "étude en vue de l'élaboration du Programme National d'Aménagement et de Développement des Zones Industrielles au Cameroun".

Il s'agit en effet d'une étude qui se propose de formuler un programme opérationnel visant :

- (i) La réhabilitation et l'extension des zones industrielles existantes ;
- (ii) la mise en service et le développement des zones créées et pas encore opérationnelles ;
- (iii) l'appréciation des besoins en espaces industriels (superficie probable) pour l'accompagnement et le soutien au secteur industriel et éventuellement les positions géographiques de ces futures zones sur le territoire national. Elle devra à cet effet reposer sur un chronogramme réaliste et des propositions de mécanisme de financement.

C'est dans cette perspective que la MAGZI SA entend recruter un Bureau d'Études (BET) en vue d'une assistance technique au bon déroulement de cette mission.

2) **Objet de l'Avis**

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la préqualification des Bureaux d'études devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur le recrutement d'un BET en vue de l'élaboration du Programme National d'Aménagement et de Développement des Zones Industrielles au Cameroun.

3) **Source de financement**

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres seront financées par le Budget de la MAGZI S.A, exercice 2021 (appui MINEPAT).

4) **Consistance de la mission**

Les prestations de l'étude consistent notamment à :

Pour les zones opérationnelles : (i) présenter l'état des lieux de chacune d'elle en mettant en relief le niveau d'aménagement (réseau viaire, accessibilité, réseaux divers, sécurité, nature foncière et problèmes éventuels de ces zones, etc.), (ii) établir la carte nationale des zones industrielles existantes et (iii) présenter les forces, faiblesses, opportunités et menaces de chaque zone ainsi que les actions chiffrées à mener en vue de les rendre plus compétitives.

Pour les zones créées et pas encore opérationnelles : (i) établir la carte nationale y afférente, et (ii) présenter les forces, faiblesses, opportunités et menaces ainsi que les actions chiffrées à mener en vue de leur opérationnalité.

Pour les zones à créer : (i) présenter la cartographie des ressources naturelles et richesses exploitables ainsi que des grands projets structurants à l'horizon 2035 de chaque région du pays, (ii) estimer les besoins en terrains industriels (superficie probable) pour l'accompagnement

et la valorisation/transformation de ces ressources et projets et éventuellement les positions géographiques de ces futures zones sur le territoire national.

Pour les différentes zones (transversale) : (i) définir les objectifs stratégiques et les actions traduisant ces objectifs, ainsi qu'un plan quinquennal d'actions opérationnelles pour chaque type de zone, (ii) définir un cadre de mise en œuvre et de suivi et évaluation de la mise en œuvre des actions d'implémentation dudit programme, (iii) proposer un plan de financement du programme et (iv) prendre en compte les aspects sociaux et environnementaux.

5) **Critères de qualification**

Les critères de qualification sont les suivants : être un Cabinet installé au Cameroun ou en cours d'installation;

- justifier des capacités administratives, techniques et financières requises, notamment :
 - présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du 6.1 ci-après ;
 - disposer du matériel et du personnel compatibles avec les prestations à réaliser ;
 - présenter une capacité financière compatible avec les prestations à réaliser.

6) **Composition du dossier de candidature**

Les Cabinets intéressés par cet Appel à Manifestation d'Intérêt, devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux volumes :

6.1 : Volume 1 (pièces administratives)

Le "volume 1" comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- la copie de la carte de contribuable en cours de validité, certifiée par le service émetteur ;
- la copie de la patente en cours de validité, certifiée par le service émetteur ;
- l'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- l'original de l'attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première instance du domicile du candidat ;
- un document attestant d'une capacité financière d'au moins **350 000 000 (trois cent cinquante millions)** de francs CFA.

NB : l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera un rejet pur et simple de la candidature.

6.2 : Volume 2 (dossier technique)

6.2.1 : Composition du dossier technique

Le dossier technique comprendra :

6.2.1.1 : la liste du personnel

Le candidat fournira la liste du personnel accompagnée :

- du curriculum vitae signé de chaque personnel ;
- de la copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel ;

N.B : La non-production de l'une des pièces entraînera pour l'expert considéré, la note zéro (0).

Le personnel sera composé comme suit :

Économiste-planificateur : **spécialiste en aménagement du territoire (Chef de Mission)**

- Doctorat ou BAC+5 d'études universitaires ;
- Au moins 20 ans d'expérience dont au moins 10 ans d'expérience internationale en matière d'élaboration des schémas d'aménagement du territoire ;
- Compétence en développement régional et local ;
- Grandes capacités de coordination d'équipes pluridisciplinaires ;
- Facilités de communication, d'élaboration et de restitution des rapports ;
- Au moins 03 missions similaires en Afrique sub-saharienne.

Socio-Économiste ou Socio-démographe, spécialiste en aménagement du territoire ou en aménagement des zones industrielles :

- BAC+5 d'études universitaires en économie ou en démographie ;
- Au moins 15 ans d'expérience dont au moins 05ans d'expérience dans la conduite d'études prospectives d'aménagement du territoire ;
- Facilités de communication, d'élaboration et de restitution des rapports ;
- Au moins 02 missions similaires.

Socio-Environnementaliste, spécialiste en évaluation environnementale stratégique :

- BAC+5 d'études universitaires en gestion de l'environnement ;
- Au moins 10 ans d'expérience en matière d'études environnementales, de gestion des ressources naturelles et de conduite d'évaluation environnementale stratégique.

Géographe-urbaniste :

- BAC+5 d'études universitaires en gestion urbaine ;
- Compétence en gestion urbaine.
- Au moins 10 ans d'expérience en matière d'études urbaines.

Économiste, spécialiste en développement rural :

- BAC+5 d'études universitaires en économie ;
- Spécialiste du développement rural ;
- Au moins dix (10) ans d'expérience dans la conduite d'études de développement rural ou urbain.

Agroéconomiste, spécialiste en agro-industrie :

- BAC+5 d'Études universitaires en agroéconomie ;
- Compétence en agroforesterie et agro-industrie ;
- Au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des études de développement agricole.

Ingénieur des mines :

- Diplôme d'ingénieur des mines (géologie structurale, géologie minière ; cartographie géologique, etc.) ;
- Au moins dix (10) ans d'expérience dans l'évaluation des projets d'exploitation minière.

Juriste, spécialiste en gestion des conflits liés à la gestion et à l'utilisation des sols :

- BAC+5 d'études universitaires en droit ;
- Connaissance des textes liés à la gestion et à l'utilisation des sols ;
- Au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle.

Ingénieur cartographe, spécialiste en système d'information géographique :

- Diplôme BAC +5 d'études universitaires en système d'information géographique ;
 - Au moins (15) ans d'expérience.
- Évaluateur des programmes et projets, spécialiste du montage des programmes et projets :
- Diplôme d'études supérieures (BAC+5) en évaluation des programmes et projets ;
 - Compétence en montage et chiffrage des programmes et projets ;
 - Au moins (15) ans d'expérience professionnelle.

6.2.1.2 : l'organigramme complet du personnel

Le candidat fournira l'organigramme complet de l'équipe dont il est garant et devant exécuter cette prestation.

6.2.1.3 : la liste du personnel fixe qualifié

Le candidat fournira la liste du personnel fixe qualifié (minimum BAC+2) et employé sans interruption depuis un an au siège du candidat (fournir CV signés par les intéressés).

NB : le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois (03) mois et se rapportant audit personnel sont fournies et dûment signées.

6.2.1.4 : les références du BET

Le candidat présentera ses références tout en précisant :

- le nombre d'années d'expérience pour les prestations dans l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire, et dans l'élaboration des programmes et projets de développement ;

▪ le nombre et l'importance des références du BET en ce qui concerne les missions d'élaboration des schémas d'aménagement du territoire et dans l'élaboration des programmes et projets de développement au cours des dix (10) dernières années ;

Pour être validée, chaque référence du BET devra être justifiée par les éléments suivants :

- la copie de l'extrait du contrat comportant les 1^{ères}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} pages et les pages des détails estimatifs et de signatures. Ces documents devront être clairs et lisibles (le nom du Maître d'Ouvrage et le lieu d'exécution du projet devront être clairement spécifiés) ;
- la copie du procès-verbal de réception ou l'attestation de bonne fin.

6.2.1.5: les moyens techniques

Le candidat donnera la liste des moyens techniques et matériels à mettre en place et notamment :

- la liste du matériel informatique et bureautique (ordinateur, imprimante, table traçante, scanner, logiciel, photocopieuses), des bureaux, armoires et classeurs, etc...., présents au siège et à mettre à la disposition des personnels (fournir les factures des fournisseurs) ;
- la liste des moyens logistiques (véhicules en très bon état de marche, téléphones satellites, fax...) présents au siège et à mettre à la disposition des personnels (fournir les factures des fournisseurs).

6.2.1.5 : l'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du BET devra permettre au Directeur Général de la MAGZI SA de procéder à toutes les vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'existence du ma-

tériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

6.2.2 : Critères d'évaluation du dossier technique

6.2.2.1 : Critères éliminatoires

- dossier administratif ou technique incomplet ou non-conforme ;
- fausse **déclaration ou pièces falsifiées** ;
- non satisfaction aux critères techniques éliminatoires ci-après :
 - avoir **un (01) Économiste-planificateur : spécialiste en aménagement du territoire (Chef de Mission)**, ayant un Doctorat ou diplôme BAC+5 d'études universitaires ; avec au moins 20 ans d'expérience dont au moins 10 ans d'expérience internationale en matière d'élaboration des schémas d'aménagement du territoire ; ayant au moins conduit 03 missions similaires en Afrique sub-saharienne.
 - avoir **un (01) Socio-Économiste ou Socio-démographe**, spécialiste en aménagement du territoire ou en aménagement des zones industrielles ayant diplôme BAC+5 d'études universitaires en économie ou en démographie ; avec au moins 15 ans d'expérience dont au moins 05ans d'expérience dans la conduite d'études prospectives d'aménagement du territoire ; ayant au moins conduit 02 missions similaires.
 - avoir **un (01) Socio-Environnementaliste**, spécialiste en évaluation environnementale stratégique ayant un diplôme BAC+5 d'études universitaires en gestion de l'environnement ; avec au moins 10 ans d'expérience en matière d'études environnementales, de gestion des ressources naturelles et de conduite d'évaluation environnementale stratégique.
 - avoir **un (01) Géographe-urbaniste**, ayant un diplôme BAC+5 d'études universitaires en gestion urbaine avec des compétences en gestion urbaine ; **avec au moins 10 ans d'expérience en matière d'études urbaines.**
 - avoir **un (01) Économiste**, spécialiste en développement rural ayant un diplôme BAC+5 d'études universitaires en économie ; avec au moins dix (10) ans d'expérience dans la conduite d'études de développement rural ou urbain.
 - avoir **un (01) Agroéconomiste**, spécialiste en agro-industrie ayant un diplôme BAC+5 d'Études universitaires en agroéconomie ; avec au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des études de développement agricole.
 - avoir **un (01) Ingénieur des mines** ayant diplôme d'ingénieur des mines (géologie structurale, géologie minière ; cartographie géologique, etc.) ; avec au moins dix (10) ans d'expérience dans l'évaluation des projets d'exploitation minière.
 - avoir **un (01) Juriste**, spécialiste en gestion des conflits liés à la gestion et à l'utilisation des sols ayant un diplôme BAC+5 d'études universitaires en droit ; avec au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle.
 - avoir **un (01) Ingénieur cartographe**, spécialiste en système d'information géographique, ayant un diplôme BAC +5 d'études universitaire en système d'information géographique ; avec au moins (15) ans d'expérience.
 - **Avoir un (01) Évaluateur des programmes et projets**, spécialiste du montage des programmes et pro-

jets ayant un diplôme d'études supérieures (BAC+5) en évaluation des programmes et projets ; avec des compétences en montage et chiffrage des programmes et projets ; avec au moins (15) ans d'expérience professionnelle.

- avoir un chiffre d'affaires cumulé et justifié au cours des trois dernières années dans le domaine des études d'élaboration des schémas d'aménagement du territoire et/ou d'élaboration des programmes et projets de développement supérieur **à (500 000 000) cinq cent millions de F CFA..**

6.2.2.2 : Critères essentiels

Le dossier technique sera évalué suivant les critères ci-après :

- qualification des experts et leur expérience sur **50 points** ;
- références du BET sur **40 points** ;
- moyens techniques et matériels à mettre en place sur **10 points** ;

NB : seuls les candidats ayant totalisé une note technique au moins égale à 75 points sur 100 points seront retenus pour la suite de la procédure.

7) Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature doivent être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marqués comme tels, comportant les Volumes 1 et 2 sous pli fermé à la Direction Générale de la MAGZI SA (Service des Marchés) sise à MVAN, 1^{er} échangeur, au plus tard le **03 février 2021 à 13 heures précises**, heures locales avec la mention :

**"AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET"
N° 001/ASMI/MAGZI SA/SIGAM/2021 DU 19 JANVIER 2021**

Pour le recrutement d'un Bureau d'études en vue de l'élaboration du Programme National d'Aménagement et de Développement des Zones Industrielles au Cameroun

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction Technique et du Développement Durable de la MAGZI SA sise MVAN au lieu-dit 1^{er} échangeur.

8) Publication des résultats

Les Cabinets retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint (AONR) pour le recrutement d'un BET en vue de l'élaboration du Programme National d'Aménagement et Développement des Zones Industrielles au Cameroun conformément à l'article 57, alinéa 7 du décret n° 2018/355 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.

Yaoundé, le

LE DIRECTEUR GENERAL

REQUEST FOR EXPRESSION OF INTEREST

No. 001/REI/MAGZI LTD/SIGAM/2021 OF 19 JANUARY 2021

For the recruitment of an Engineering Firm for the development of a National Programme for the Development of Industrial Zones in Cameroon

1) Background and Justification

In order to improve productivity and competitiveness of industrial zones, support income-generating projects fully and contribute to the implementation of the structural transformation promotion policy of the economy of Cameroon, the Industrial Zones Development and Management Authority (MAGZI Ltd) with the support of the Ministry of the Economy, Planning and Regional Development (MINEPAT) intends to carry out study in view of developing a 'National Programme for the Development of Industrial Zones in Cameroon'.

This study is intended to outline an operational programme aiming at:

- (i) The rehabilitation and extension of existing industrial zones;
- (ii) The commissioning and development of created zones and those not yet operational;
- (iii) The assessment of needs in terms of industrial spaces (probability of surface area) to support the industrial sector and eventually geographical locations of these future zones within national territory. As such, it will follow a realistic time frame and proposals for a funding mechanism.

It is in that context that MAGZI Ltd intends to recruit an Engineering Firm (EF) in view of obtaining technical assistance for the smooth running of this mission.

2) Subject of Request

The objective of this request for expression of interest is to prequalify Engineering firms participating in the National Restricted Invitation to Tender regarding the recruitment of an EF in view of developing a National Programme for the Development of Industrial Zones in Cameroon.

3) Funding Sources

Services detailed herein, subject of this invitation to tender will be funded by the budget of MAGZI Ltd, 2021 financial year and (support MINEPAT).

4) Volume of Services

The services of this study includes:

For operational zones: (i) present an appraisal of each of them by highlighting the development levels (road network, accessibility, diverse networks, security, land nature and possible problems in these zones, etc.), (ii) draw up a national map for existing industrial zones and (iii) present strengths, weaknesses, opportunities and threats of each zone as well as costs of actions to carry out in order to render them competitive.

For created zones not yet operational: (i) draw related national map, and (ii) present the strengths, weaknesses, opportunities and threats as well as costs of actions to carry out in order to make them operational.

For zones to be created: (i) present the cartography of natural resources and exploitable wealth as well as huge

income-generating projects by 2035 of all regions of the country (ii) estimate needs in industrial zones (probability of surface area) for the support and use/transformation of these resources and projects and eventually geographical locations of these future zones within national territory.

For different zones (transversal): (i) identify strategic objectives and actions implementing these objectives, as well as a five-year plan of operational actions for each type of zone, (ii) define an implementation and monitoring framework of the actions of the said programme, (iii) propose a funding plan of the programme (iv) take into account social and environmental aspects.

5) Qualification Criteria

The qualification criteria are the following:

- Must be an Engineering Firm established or establishing in Cameroon;
- Must show proof of the administrative, technical and financial capacities required and notably:
 - Present an administrative in conformity with specifications of 6.1 below;
 - Must have equipment and staff compatible with services to carry out;
 - Present a financial capacity compatible with services to carry out.

6) Composition of Candidature File

The Firm interested by this Request for Expression of Interest, must provide the following documents presented in two volumes :

6.1: Volume 1 (administrative documents)

The 'Volume1' file shall comprise the following administrative documents (in their originals or certified true copies, dated less than three months and still valid for the ongoing financial year):

- a Letter of interest duly signed by the candidate;
- a copy of valid taxpayer's card certified by the issuing service;
- a copy of valid business licence certified by the issuing service;
- the original of the attestation of non-exclusion from public contracts issued by the Public Contracts Regulatory Agency (ARMP);
- the original of the attestation of non-bankruptcy issued by the Registry of the Court of First Instance of the candidate's place of residence;
- a document certifying financial capacity of at least CFA francs **350,000,000 (three hundred and fifty million)**.

Note: in case of absence or non validity of any of the above documents, the candidature will simply be rejected.

6.2: Volume 2 (technical file)

6.21: Composition of technical file

The technical file will comprise:

6.2.1.1: the mission staff list

The candidate shall provide the staff list along with the:

- signed curriculum vitae of each staff member;
- certified true copy of each staff member's certificate;

Note: failure to produce one of these documents, the expert being reviewed will be scored zero (0).

The staff structure shall be composed as follows:

Economist-planner: a land use-planning specialist (**Head of Mission**)

- Doctorate or A'Level +5 years university studies;
 - At least 20 years of experience with at least 10 years of international experience in the development of land-development schemes;
 - Skills in regional and local development;
 - Great capacity in coordinating multidisciplinary teams;
 - Ability to communicate, develop and return reports;
 - At least 03 similar missions in Sub-Saharan Africa.
- Socio-Economist or Socio-demographer,** specialist in land-development or in development of industrial zones:
- A' Level + 5 years university studies in economics or demography;
 - At least 15 years of experience with at least 05 years of experience in conducting land development prospective studies;
 - Ability to communicate, develop and return reports;
 - At least 02 similar missions.

Socio-Environmental, specialist in strategic environmental assessment:

- A' Level + 5 years university studies in environmental management;
- At least 10 years of experience in environmental studies, natural resources management and conducting strategic environmental assessment

Geographer-urban planner:

- A' Level + 5 years university studies in urban management;
- Skills in urban management.
- At least 10 years of experience in urban studies.

Economist, specialist in rural development:

- A' Level + 5 years university studies in economics;
- Specialist in rural development;
- At least ten (10) years of experience in conducting rural or urban development studies.

Agro-economist, specialist in agro industry:

- A' Level + 5 years university studies in agro-economics;
- Competence in agro-forestry and agro-industry;
- At least ten (10) years of experience in the field of agricultural development.

Mining engineer:

- Diploma in mining engineer (structural geology, mining geology; geological cartography, etc.);

- At least ten (10) years of experience in assessment of mining projects.

Lawyer, specialist in conflict management related to land use:

- A' Level + 5 years university studies in law;
- Knowledge of instruments related to management related to land use;
- At least fifteen (15) years of professional experience.

Cartographer, specialist in Geographic Information System (GIS):

- Diploma A' Level +5 years university studies in Geographic Information System (GIS);
- At least fifteen (15) years of experience.

Programmes and Projects Evaluator, specialist in programmes and projects development:

- University diploma (A' Level + 5) in Programmes and Projects Evaluation;
- Skills in preparing and estimating programmes and projects;
- At least fifteen (15) years of professional experience.

6.2.1.2: complete organization chart of staff

Candidate shall provide the complete organization chart of the operational team employed by him.

6.2.1.3: list of qualified full-time staff

The candidate shall provide the list of all qualified full-time staff (minimum GCE A' Level+2) employed uninterruptedly since one year at its head office (submit CVs signed by the parties concerned).

Note: The proposed staff members shall be considered in the assessment only if the requisite staff-related supporting documents dated less than three months are submitted and duly signed.

6.2.1.4: References of the EF

The candidate shall provide its references, also specifying:

- The number of years of experience in services related to land-development schemes, and in the development of programmes and development projects.
- The number and importance of EF references regarding missions on land-development schemes and in the development of programmes and projects within last ten (10) years;

To be valid, each reference of the EF must be backed by the following elements:

- the copy of extracts of the contract comprising the 1st, 2nd, 3rd and 4th pages and the pages of the detailed cost estimates and signatures. These documents must be clear and legible (the name of Contracting Authority and place of execution of the contract must be clearly indicated);
- the copy of acceptance report or attestation of proper execution.

6.2.1.5: Technical Means

The candidate shall provide the list of all technical and material means to be put in place, including:

- the list of IT and office equipment (computer, printer, flatbed plotter, scanner, software, photocopier),

offices, cupboards and filing cabinets, etc....., present at head office and placed at the staff's disposal (provide suppliers' invoices);

- the list of logistical means (vehicles in very good working state, satellite telephones, fax....) present at headquarters and placed at the staff's disposal (provide suppliers' invoices);

6.2.1.5: Authorization to verify declarations

This authorization duly signed by the General Manager of the Firm will enable the General Manager of MAGZI Ltd to undertake all verifications deemed necessary to ascertain the existence of the equipment indicated in the candidature file and the accuracy of information pertaining to references presented to the relevant Contracting Authorities.

6.22: Assessment criteria of technical file

6.2.2.1: Eliminary Criteria

- Incomplete or non-compliant administrative file;
- False declaration or forged documents;
- Failure to fulfil the following technical criteria:
- Must have **one (01) Economist-planner : specialist in land development (Head of Mission)**, holder of Doctorate or diploma with at least 20 years of experience with at least 10 years of international experience in the development of land-development schemes, having led 03 similar missions in Sub-Saharan Africa

- Must have **one (01) Socio-Economist or Socio-demographer**, specialist in land development or development of industrial zones holder of A'Level + 5 years university studies in economics or in demography with at least 15 years of experience with at least 05 years of experience in conducting land development prospective studies; having led at least 02 similar missions.

- Must have **one (01) Socio-Environmental**, specialist in strategic environmental assessment holder of A' Level + 5 years university studies in environmental management with at least 10 years of experience in environmental studies, natural resources management and conducting strategic environmental assessment.

- Must have **one (01) Geographer-urban planner**, holder of diploma A' Level + 5 years university studies in urban management with skills in urban management; with at least least 10 years of experience in urban studies.

- Must have **one (01) Economist**, specialist in rural development holder of diploma A' Level + 5 years university studies in economics with at least ten (10) years of experience in conducting rural or urban development studies.

- Must have **one (01) Economist**, specialist in agro-industry holder of diploma A' Level + 5 years university studies in agro-economics with at least ten (10) years of experience in the field of agricultural development.

- Must have **one (01) Mining engineer** holder of diploma in mining engineer (structural geology, mining geology, geological cartography, etc.) ; At least ten (10) years of experience in assessment of mining projects.

- Must have **one (01) Lawyer**, specialist in conflict management related to land use, holder of diploma A' Level + 5 years university studies in law; with at least fifteen (15) years of professional experience.

- Must have **one (01) Cartographer**, specialist in Geographic Information System, holder of diploma A'Level + 5 years university studies in Geographic Information System (GIS); with at least fifteen (15) years of experience.

- **Must have one (01) Programmes and Projects Evaluator**, specialist in programmes and projects development holder of university studies diploma (A' Level+5) in programmes and projects evaluation; with skills in preparing and estimating programmes and projects ; with at least fifteen years (15) years of professional experience.

- Must have justified cumulative turnover of less than **CFAF 500,000,000 (five hundred million)** for the last three years in the field of land-development schemes and/or development of programmes and development projects.

6.2.2.2: Essential Criteria

The technical file shall be assessed based on the following criteria:

- Experts' qualification and experience in the field scored on **50 points**;
- Audit firm's references scored on **40 points**;
- Technical and material means to be put in place scored on **10 points** ;

Note: Only candidates with total technical score of at least 75 on 100 points will be evaluated further.

7) Submission of Applications

Candidature files must be deposited in three (03) copies including one (1) original and two (2) copies labelled as such, comprising Volumes 1 and 2 in a sealed envelope at the MAGZI Ltd Head Office (Public Contracts Service) situated at MVAN, 1er échangeur, not later than **10 February 2021 at 1 pm prompt** local time, bearing the inscription:

**"REQUEST FOR EXPRESSION OF INTEREST
No. 001/REI/MAGZI LTD/SIGAM/2020 OF 19 JANUARY
2021**

For the recruitment of an Engineering Firm for the development of a National Programme for the Development of Industrial Zones in Cameroon

"TO BE OPENED ONLY DURING BIDS REVIEW SESSION".

Complementary Information

Additional information of a technical nature may be obtained from the Technical and Sustainable Development Department of MAGZI Ltd situated at MVAN, 1er échangeur.

8) Publication of Results

Audit firms selected after this assessment will be consulted as part of the National Restricted Invitation for the recruitment of an EF in view of developing a National Programme for the Development of Industrial Zones in Cameroon in conformity with Article 57, paragraph 7 of Decree No. 2018/355 defining common rules applicable to public contracts in State companies.

Yaounde

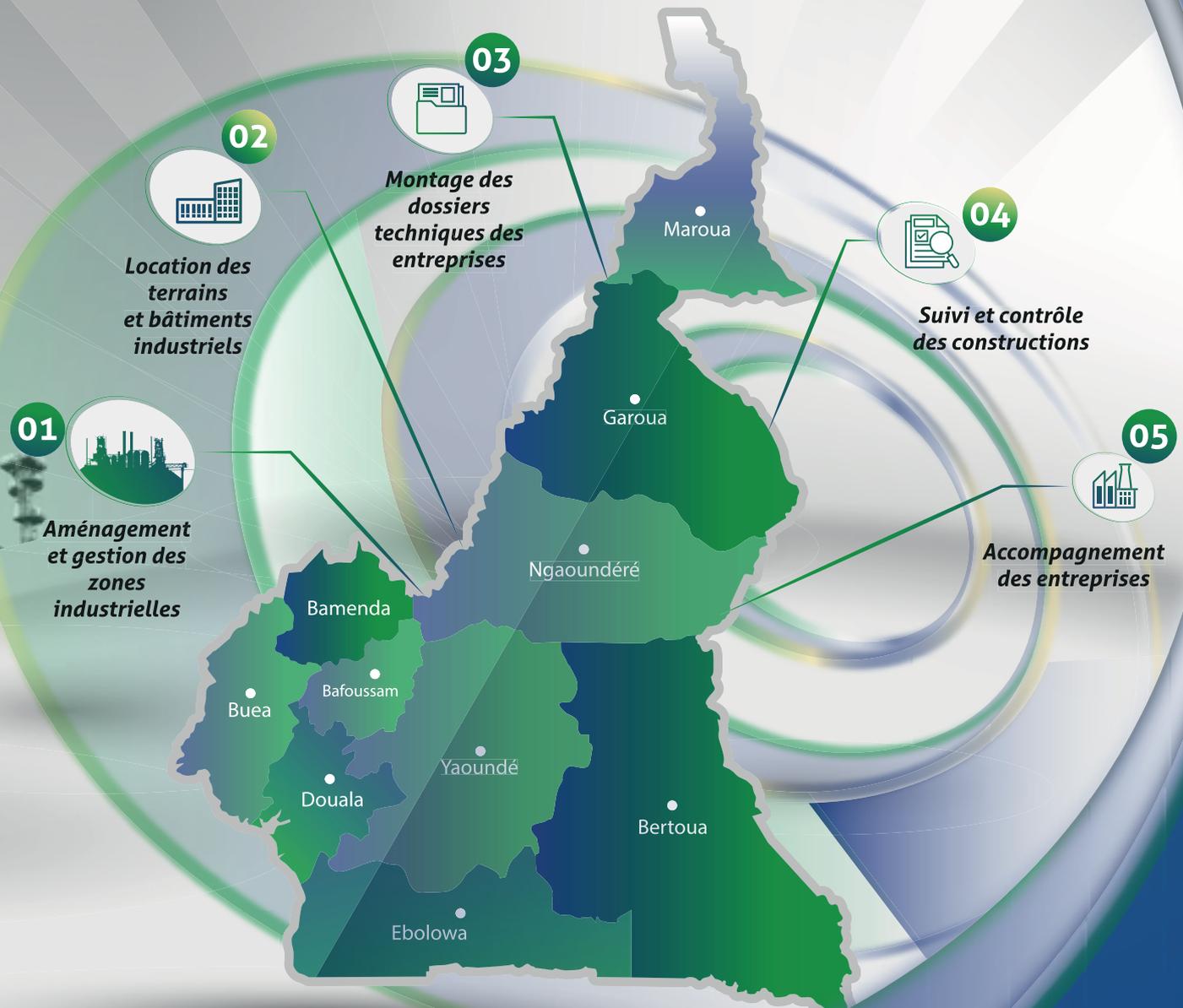
THE DIRECTOR GENERAL



MISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE
GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES S.A
INDUSTRIAL ZONES DEVELOPMENT
AND MANAGEMENT AUTHORITY Ltd.

UNE PRÉSENCE NATIONALE

Avec MAGZI, l'envol c'est maintenant!



MAGZI, au Coeur de l'Industrialisation !
MAGZI, the Gateway to Industrialisation!